



# L'ÉCHO DE PETITE-RIVIÈRE

# AOÛT 2021



<b>Avis publics :</b>	<b>P. 2 à 4</b>
<b>Avis de motion :</b>	<b>P. 5</b>
<b>Conseil Municipal :</b>	<b>P. 6 à 8</b>
<b>Service incendie :</b>	<b>P. 9 à 10</b>
<b>Info communautaires :</b>	<b>P. 11 à 24</b>



Gaétane Lavoie,  
gagante du concours  
photo d'été

# AVIS PUBLIC

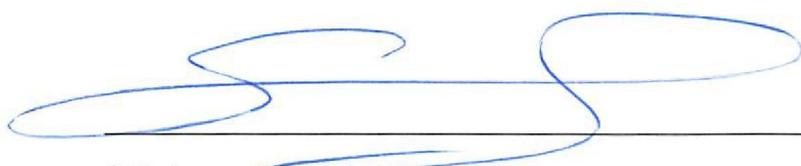


PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Avis est par la présente donné par le soussigné, de l'entrée en vigueur le projet du règlement no 676 modifiant le règlement de zonage no 585 sur les permis et certificats

Le Conseil Municipal de Petite-Rivière-Saint-François a adopté lors de la séance ordinaire du 10 août 2021 le second projet de règlement no 676 a pour objectif de modifier le règlement no 585 sur les permis et certificats

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi, en ce 11<sup>e</sup> jour du mois d'août de l'année 2021



Stéphane Simard  
Directeur général et secrétaire trésorier

Le 11 août 2021



Belle à voir  
Belle à vivre

# AVIS PUBLIC



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Avis est par la présente donné par le soussigné, de l'entrée en vigueur du règlement no 679

Le Conseil Municipal de Petite-Rivière-Saint-François a adopté lors de la séance ordinaire du 10 août 2021 le règlement no 679 relatif aux modalités de publications des avis publiques de la Municipalité de Petite-Rivière St-François

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi, en ce 11<sup>e</sup> jour de mois d'août de l'année 2021



Stéphane Simard  
Directeur général et secrétaire trésorier

Le 11 août 2021

*Municipalité de*



*Petite-Rivière  
Saint-François*

*Belle à voir  
Belle à vivre*

# AVIS PUBLIC

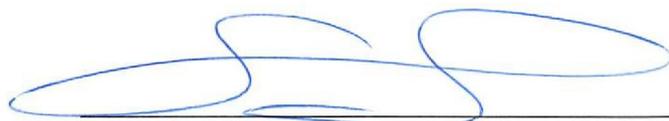


PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Avis est par la présente donné par le soussigné, de l'entrée en vigueur du règlement no 681 amendant le règlement no 577

Le Conseil Municipal de Petite-Rivière-Saint-François a adopté lors de la séance ordinaire du 10 août 2021 le règlement no 681 qui amende le règlement no 577 établissant la rémunération du personnel électoral

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi, en ce 11<sup>e</sup> jour du mois d'août de l'année 2021



Stéphane Simard  
Directeur général et secrétaire trésorier

Le 11 juin 2021



**L'agence de sécurité S3-K9** patrouille sur le territoire de Petite-Rivière-Saint-François toutes les fins de semaine, les vendredis et samedis de 22h à 3h00.

Pour signaler un agissement non conforme au règlement 630 sur la qualité de vie ;

**COMPOSEZ LE 418-808-9566**

# AVIS DE MOTION

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 10<sup>e</sup> jour d'août 2021, à dix-neuf heures trente et via la plateforme ZOOM

Assistaient sous la présidence de monsieur le maire Gérald Maltais, Jacques Bouchard, Serge Bilodeau, Olivier Dufour, Jérôme Bouchard, tous conseillers(ère) formant quorum.

Absents : Marie-Ève Gagnon et François Fournier

M. Stéphane Simard, secrétaire-trésorier est également présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

## AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par Serge Bilodeau pour un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 603 dans le but :

- de modifier l'article 14.1.1 « Dispositions relatives à la coupe d'arbres, Zones habitation et villégiature de réserve », afin d'apporter des précisions quant aux normes de déboisement applicables dans les zones d'habitation et de villégiature de réserve

  
Gérald Maltais, maire

**Soyez connectés à votre Municipalité  
Téléchargez l'application Voilà !**



# CONSEIL MUNICIPAL



## Dossiers étudiés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 10 août 2021

Le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François adopte le règlement no 679 sur la modalité de publication des avis publics

Le conseil municipal adopte le règlement no 578-1 abrogeant le règlement d'emprunt 578

Le conseil municipal adopte le règlement no 681, amendant le règlement no 577 établissant la rémunération du personnel électoral

Le conseil municipal dépose et adopte le second projet du règlement no 676 modifiant le règlement de zonage no 585 sur les permis et certificats

Le conseil municipal dépose un renouvellement d'avis de motion amendant le règlement de zonage no 603

Suite aux conversations avec un des conseillers juridiques de la municipalité et considérant les retards dans les processus administratifs engendré par la crise sanitaire actuelle et considérant la diminution des effectifs au service de l'urbanisme en raison de la période de vacances estivales il y a donc lieu de renouveler l'avis de motion

Le conseil municipal alloue une somme maximum de 900.00\$ afin d'embaucher madame Lydie Guay à titre de conseillère à l'embauche pour appuyer la direction dans le processus de sélections pour l'embauche d'un(e) secrétaire adjoint(e) niveau III

Le conseil municipal donne le mandat à la firme Tremblay & Fortin arpenteurs afin de procéder à la production du plan et des descriptions des terrains que la municipalité est désireuse d'acquérir pour en faire des parcs municipaux. Ces parcs seront accessibles à l'ensemble de la population

Le conseil municipal acquière une partie du lot 4 793 137 ayant pour but l'agrandissement du chemin Marie-Anne Simard

Le conseil municipal accepte la proposition d'Axe Création, concepteur du site web, concernant une banque d'heure pour le création de page, le soutien, la formation et les modifications nécessaires dans la structure de la programmation. Cette proposition ne dépasse pas 2 070.00\$ plus taxes et couvre les frais d'entretien normaux pour l'année à venir

Le conseil municipal autorise la présentation d'une autre demande d'aide financière pour les travaux admissibles au programme d'aide à la voirie locale

Le conseil confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée

Cette résolution abroge la résolution 390521

Le conseil municipal confirme l'emploi de monsieur Paul Gravel suite à la fin de sa probation comme journalier / opérateur

# CONSEIL MUNICIPAL



## Dossiers étudiés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 10 août 2021

Le conseil municipal mandate Relais Expert Conseil pour la réalisation d'un mandat d'enquête et de médiation pour un somme de dépassant pas 8 000.00\$, plus taxes applicables

Le conseil municipal accorde un mandat totalisant 675\$ plus les taxes applicables à monsieur Alain Blanchette pour les photos prises lors d'un minimum de six (6) visites.

La proposition s'étend du 1er août au 31 décembre 2021 et inclus différentes facettes de la vie à Petite-Rivière St-François

Le conseil municipal procède à l'achat d'un panier élévateur pour un montant de 1 500.00\$ plus les taxes applicables afin de procéder a divers travaux en hauteur et ainsi pourvoir à la sécurité des employés

Le conseil municipal mandate monsieur Serge Bilodeau et monsieur François Fournier à siéger sur comité finance

Le conseil municipal abroge la résolution 380721 concernant la servitude pour les bacs semi-enfouis suite au désistement du promoteur et propriétaire du terrain sur lequel devait être mis en place les bacs

Le conseil municipal abroge la résolution 220621 concernant la location terrain parc entrepreneurial - Steve McLean

Le conseil municipal autorise un versement de 10 166.24 à Accès Petite-Rivière pour assurer le paiement des salaires de bénéfices marginaux à être versés aux employés

Le conseil de la municipal procède à l'achat de deux (2) appareils respiratoires (APRIA) pour un montant de 17 165.00\$ plus taxes applicables

Le conseil municipal autorise l'affichage de postes temporaires pour la sécurité et l'entretien ménager pendant le tournoi de Dek Hockey les 10,11,12,17,18,19,24,25, et septembre ainsi que les 1er,2 et 3 octobre

Le conseil municipal autorise le directeur général à faire toutes les dépenses relatives à l'achat de fournitures, d'embauche de personnel et de matériel sanitaire en lien avec les élections municipales du 7 novembre 2021

Le conseil municipal autorise l'achat d'un billet pour le tournoi de golf annuel de Horizon Charlevoix au montant de 300.00\$

Les sommes amassées lors de ce tournoi servent à financer, en partie, le programme Études-Ski de l'école St-François.

Le conseil municipal autorise le retrait d'un montant de 5 000.00\$ dans le REER collectif par l'employeur à la demande d'un employé de la municipalité

Le conseil municipal fera l'achat de matériel pour les pompiers (sacs BDH) servant à combattre les incendies dans les édifices à plusieurs étages pour un montant de 3 723.00\$ + taxes

# CONSEIL MUNICIPAL



## NOTE

Retrouvez l'intégralité de nos règlements municipaux sur le site internet de la municipalité au [www.petiteriviere.com](http://www.petiteriviere.com)

Vous y trouverez également les comptes rendus des séances du conseil

Le lien pour rejoindre la séance sera publié une heure avant la rencontre sur :

- le Facebook Municipal,
- l'application Voilà
- le site [www.petiteriviere.com](http://www.petiteriviere.com)

Afin d'assurer une meilleure organisation de la séance, nous vous informons que la 1ère période questions sera limitée à 15 minutes avec un maximum de 2 questions par personnes.

La 2ème période sera de 30 minutes, il sera permis de poser plusieurs questions si en lien avec l'ordre du jour.

La séance sera diffusée le lendemain sur notre site internet et nos réseaux sociaux

**Prochaine séance ordinaire du  
Conseil Municipal**

**le mardi 14 septembre 2021 à  
19h30**

**en visioconférence via  
l'application **zoom****



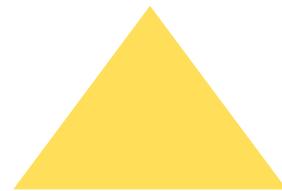
**Prochaine date  
d'échéance  
pour le versement des  
taxes Municipales le 15  
septembre 2021**

## INFO DU SERVICE INCENDIE



Le service incendie tient à vous rappeler l'interdiction des feux à ciel ouvert.

Pour toute demande de dérogation, contactez M. Louis Simard, chef pompier au 418-633-6724



### RÈGLES À RESPECTER POUR FAIRE UN FEU RÉCRÉATIF

- Le site de combustion doit être à au moins 3 mètres soit 10 pieds de tout bâtiment et de toute matière combustible y compris les arbres et arbustes;
- Le feu doit être fait dans un foyer un contenant adéquat ou toute installation sécuritaire;
- Toute installation, foyer ou contenant servant à faire un feu récréatif installé depuis 2013 doit être muni d'un pare-étincelles;
- Une personne responsable doit constamment être à proximité du feu;
- Seul le bois doit servir de matière combustible;
- Aucun liquide inflammable ne doit se trouver à proximité du feu
- Les moyens nécessaires à l'extinction du feu doivent être constamment disponibles à proximité du feu:
- Le feu doit être soigneusement éteint avant que son responsable ne quitte les lieux

Règlement No 629 La prévention et le combat des incendies - art 35.2



**FEUX D'ARTIFICES  
FORMELLEMENT INTERDITS SOUS  
PEINE D'AMENDE**

# INFO COMMUNAUTAIRES

## L'Expo du Plateau des Arts

Petite-Rivière-Saint-François

<https://expoplateau.wixsite.com/desartsprsf>

### AU SITE DE LA MAISON GABRIELLE- ROY

1, rue Émile-Gagné



Président  
d'honneur 2021

*Jimmy Perron*



## ARTISTES

Un nouvel événement qui rallie  
le riche parcours artistique  
passé, présent et futur du  
Plateau de la Grande-Pointe

20 août de 13h à 17h

21 août de 10h à 16h

22 août de 10h à 16h

Vernissage le 20 août à 13h30  
Avec la collaboration  
spéciale de

*Sylvie Lussier*

Isabelle Bouchard  
Pierre Bouchard  
Réjeanne Bouchard  
Romuald Bouchard  
dariane jasmin  
Annette Lavoie  
Linda Lavoie  
Jean-François Lettre  
Frédéric Ouellet  
**Jimmy Perron**  
Simm  
Frédéric Tremblay  
Suzanne Tremblay  
Sylvie Tremblay



L'Expo du Plateau des Arts est rendu possible grâce à la participation financière et le soutien de la Municipalité de Petite Rivière Saint François

# TRAVAUX D'ASPHALTAGE



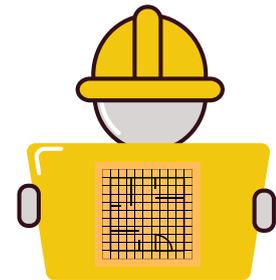
du 16 au 27 août 2021



Endroit : Rue du fief à partir de la 138 jusqu'au pont  
Circulation : En alternance

Endroit : Rue du Fleuve  
Circulation : Barrée. Circulation locale seulement

Endroit : Domaine du Massif; rues du Hameau,  
Rigolet et Vieille-Rivière  
Circulation : En alternance



Pour signaler un problème ou pour des questions supplémentaires, contactez l'administration de la municipalité au 418.760.1050 en demandant le

Directeur des Travaux Publics  
ou par courriel au [dtp@petiteriviere.com](mailto:dtp@petiteriviere.com)

## INFO COMMUNAUTAIRES

PROFITEZ DU SERVICE DE LA POPOTE ROULANTE À PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS  
AVEC LE CENTRE COMMUNAUTAIRE DE PRO-SANTÉ

Pour vous inscrire, contactez Mme Mélissa Pilote au 418-435-2129

### *Menus* *Centre Communautaire* *Pro-Santé*

DU 5 AOÛT AU 26 AOÛT 2021

#### **JEUDI 5 AOÛT**

*Soupe tomates et orges*

*Pâté chinois*

*Dessert du moment*

#### **JEUDI 12 AOÛT**

*Soupe aux gourganes*

*Filet de porc et sauce*

*Dessert du moment*

#### **JEUDI 19 AOÛT**

*Crème de légumes*

*Lasagne*

*Dessert du moment*

#### **JEUDI 26 AOÛT**

*Soupe tomates et vermicelles*

*Vol-au-vent au saumon*

*Dessert du moment*

# INFO COMMUNAUTAIRES

## PROGRAMME CHÈQUE EMPLOI-SERVICE



Le programme  
chèque emploi-service  
permet à des personnes  
qui souhaitent offrir de  
**l'aide à domicile**  
à des personnes âgées  
vulnérables  
de le faire, tout en  
étant rémunérées.

## NOUS SOMMES ENGAGÉS



Pour obtenir  
plus d'information  
sur le programme,  
communiquez avec nous  
aux coordonnées ci-dessous.

Québec 418 663-5513

Charlevoix 418 435-9063

Portneuf 418 873-6062,  
poste 2689

## POUR LE BIEN-ÊTRE DES PERSONNES ÂGÉES



Pour postuler,  
rendez-vous à  
[ciusscn.ca/  
cheque-emploi-service](http://ciusscn.ca/cheque-emploi-service)

Centre intégré  
universitaire de santé  
et de services sociaux  
de la Capitale-Nationale  
Québec

# INFO COMMUNAUTAIRES

Le programme chèque emploi-service permet à ceux et celles qui souhaitent offrir de l'aide à domicile à des personnes âgées vulnérables de le faire, tout en étant rémunérées.

**Les besoins des aînés en perte d'autonomie sont nombreux !**



## Vous êtes une personne qui :

- Étudie en sciences de la santé et désire acquérir de l'expérience dans l'accompagnement des personnes âgées ;
- Est jeune retraitée ;
- Travaille à temps partiel, cherche un revenu d'appoint et a à cœur le bien-être des personnes âgées ;
- Désire travailler à temps plein auprès de personnes âgées en perte d'autonomie.



## Vous souhaitez travailler comme aide à domicile ?

- Vous désirez avoir un impact positif dans la vie d'une personne en besoin ou de son proche.
- Vous aimez interagir avec les personnes âgées.
- Vous êtes soucieux d'offrir des services de qualité aux personnes vulnérables.
- Vous désirez être un partenaire dans une équipe diversifiée et dynamique.

## Si vous avez répondu OUI, vous avez le profil recherché !

Les services que vous pouvez offrir sont variés :

- Aide au repas, à l'entretien ménager, etc.
- Aide à se vêtir, à l'hygiène, etc.
- Aide aux déplacements ;
- Présence/surveillance (jour/soir/nuit et fin de semaine selon votre intérêt) ;
- Répit pour les proches aidants ;
- Activités de stimulation.



## COMMENT SEREZ-VOUS RÉMUNÉRÉS ?

C'est grâce au programme gouvernemental intitulé « Programme d'allocation directe chèque emploi-service » que les personnes nécessitant des besoins d'aide à domicile peuvent profiter de vos services.

À titre de travailleur salarié, vous recevrez votre paie directement par l'entremise du Centre de traitement du chèque emploi-service de Desjardins.

## DEVENIR AIDE À DOMICILE VOUS INTÉRESSE ?

Communiquez avec nous dès maintenant (voir les coordonnées apparaissant au dos de ce dépliant).

## PLUSIEURS AVANTAGES !

- Les bénéfices prévus par la Loi sur les normes du travail, dont : les jours fériés, les absences, les congés familiaux.
- Un horaire flexible selon vos disponibilités (de quelques heures par semaine à 40 heures par semaine).
- Une rémunération aux 2 semaines.
- Une formation et un soutien conseil par une équipe de professionnels diversifiée et expérimentés.
- La possibilité de travailler auprès de personnes âgées de différents milieux.

## CONCOURS

*Creativité & innovation*

au service du développement durable



15 000 \$ en prix

Date limite du dépôt des candidatures :

**1<sup>er</sup> octobre 2021**

[mrccharlevoix.ca](http://mrccharlevoix.ca)



Partenaires officiels



## INFO COMMUNAUTAIRES

À partir de septembre, la bibliothèque sera ouverte les lundis et mercredis de 18h à 19h30.



À la bibliothèque, on porte son couvre-visage en tout temps et on se lave les mains à l'entrée et à la sortie



### Libby Enfants et adolescents

**Libby s'adresse aux jeunes. Plusieurs journaux Disney, des guides Minecraft, des bandes dessinées, des documentaires animaliers et plus encore. C'est aussi l'occasion idéal de lire des textes courts et imagés en anglais (ou en japonais).**



Enfants et adolescents

74  
MAGAZINES



libby

# INFO COMMUNAUTAIRES

## COLLECTE DES ENCOMBRANTS SUR RÉSERVATION



Réservez avant le 22 septembre à 16h00

Tél.: 418-435-2639 poste 6012

Courriel : [gmr@mrccharlevoix.ca](mailto:gmr@mrccharlevoix.ca)

Il est temps de réserver pour la collecte des encombrants pour les municipalités de : Baie-St-Paul, Les Éboulements, L'Isle-aux-Coudres, Petite-Riv.-St-François, St-Hilarion et St-Urbain.

Un maximum de six (6) articles par résidence est autorisé et le poids maximal d'un article = 125 kg.

**Sont interdits:** déchets domestiques, matériel électronique, appareils réfrigérants, matériaux de construction, produits domestiques dangereux et pneus .



## Collecte résidus verts

Mettez vos sacs en papier et vos contenants réutilisables, en plastique ou métal (volume de 1m<sup>3</sup> et poids 25 kg) en bordure de rue le dimanche 31 octobre 2021.

Pour la MRC de Charlevoix seulement :

- ✓ Baie-Saint-Paul
- ✓ Les Éboulements
- ✓ L'Isle-aux-Coudres
- ✓ Saint-Hilarion
- ✓ Saint-Urbain
- ✓ Petite-Rivière-St-François



Sacs de papier

Bac brun

Contenants réutilisables

Sac de plastique interdit



Contenants refusés



Contenants acceptés

## INFO COMMUNAUTAIRES



La MRC de Charlevoix vous invite à la conférence



# VOUS AVEZ DIT, ZÉRO DÉCHET?

**LA RÉDUCTION DES DÉCHETS VOUS INTÉRESSE, MAIS VOUS  
NE SAVEZ PAS COMMENT VOUS Y PRENDRE !  
VOUS VOUDRIEZ EN SAVOIR PLUS SUR LE MODE DE VIE ZÉRO  
DÉCHET ?**

**CETTE CONFÉRENCE VOUS PERMETTRA DE DÉMYSTIFIER  
TOUT CE QUI ENTOURE LE MODE DE VIE ZÉRO DÉCHET ET  
VOUS AIDERA À FAIRE LES PREMIERS PAS VERS LA  
RÉDUCTION DE DÉCHETS.**

Conférence gratuite offerte par la MRC de Charlevoix

**Quand?** le mardi 21 septembre à 19 h

**Combien de temps?** Environ 45 min  
avec une période de question de 15 min

**Où?** conférence virtuelle sur Zoom  
(nous enverrons le lien une semaine  
avant l'évènement)

**Comment?** Inscription par courriel au  
[gmr@mrccharlevoix.ca](mailto:gmr@mrccharlevoix.ca)

Inscription par courriel à [gmr@mrccharlevoix.ca](mailto:gmr@mrccharlevoix.ca)

Places limitées; Réservé aux résidents de la MRC de Charlevoix

## INFO COMMUNAUTAIRES

### Septembre

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

### Octobre

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Dates à retenir pour le prochain tournoi de DekHockey à Petite-Rivière !

À encercler sur votre calendrier !



Date et niveaux :

10-11-12 SEPT : B2-D1-D3-FC-FD

17-18-19 SEPT : C1 - C2 - FR - FR+

24-25-26 SEPT : D2 - NIVEAUX MIXTES: MB - MC+ -MC - MD - ME - MR

1-2-3 OCT : E1- E2 - E3 - FE

**POSTES TEMPORAIRES À COMBLER**



**TOURNOI  
DEK HOCKEY**



Les 10-11-12-17-18-19-24-25-26 septembre  
et les 1er-2-3 octobre

Le travail consistera principalement au maintien  
de la sécurité de l'aire de stationnement et à  
l'entretien ménager du site.



**Salaire avantageux**  
**Repas fournis**  
**Belle ambiance de travail**  
**Horaire flexibles**  
**Bienvenue aux personnes  
retraitées**



Pour plus d'informations ou pour postuler, veuillez  
communiquer avec madame Geneviève Morin au 418.760.1050  
poste 6107 ou par courriel à l'adresse suivante :

[sta@petiteriviere.com](mailto:sta@petiteriviere.com)

## INFO COMMUNAUTAIRES

### Aux membres de la FADOQ nés en aout

*Joyeux Anniversaire*



- 05 LOUISELLE SIMARD
- 08 CHARLES-AIMÉ BOUCHARD
- 09 NORMAND ÉMOND
- 11 LAURETTE BOUCHARD
- 11 FRANCINE DUFOUR
- 16 SIMON SIMARD
- 20 LISETTE RICHARD
- 25 ÉLIETTE CÔTÉ
- 30 RACHEL LAVOIE
- 31 PIERRE DEMERS



#### Adultes (18 ans et plus)

Vous avez reçu au moins une dose de vaccin? Courez la chance de remporter 150 000 \$ en argent.

Vous êtes doublement vacciné? Vous pourriez gagner 1 million \$ et plusieurs lots additionnels.

#### Jeunes (entre 12 à 17 ans)

Vous avez reçu au moins une dose de vaccin? Courez la chance de remporter une bourse d'études de 10 000 \$.

Vous êtes doublement vacciné? Vous pourriez gagner une bourse d'études de 20 000 \$.

Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/deroulement-vaccination-contre-la-covid-19/concours-gagner-a-etre-vaccine>

# Dates importantes à retenir

## ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021



PREMIER JOUR pour recevoir une déclaration de candidature



DERNIER JOUR pour recevoir une déclaration de candidature et proclamation des candidats élus sans opposition



DERNIER JOUR pour recevoir les demandes d'inscription et les procurations des électeurs non domiciliés avant le dépôt de la liste



VOTE PAR ANTICIPATION  
À la salle municipale de 9H30 à 20H00



JOUR DU SCRUTIN  
À la salle municipale de 9H30 à 20H00  
Et dépouillement des votes

### Conditions requises pour être électeur :

- ✓ Avoir 18 ans le 7 novembre 2021
- En date du 1er septembre :
- ✓ Être une personne physique
- ✓ Être citoyen canadien
- ✓ Ne pas être dans un cas d'incapacité de voter prévu par la loi (en curatelle ou coupable d'une infraction constituant une manoeuvre électorale frauduleuse)



### Et remplir **UNE DES DEUX** conditions suivantes :

- ✓ Être domicilié sur le territoire de la Municipalité de Petite-Rivière St-François depuis au moins six (6) mois au Québec
- ✓ Être depuis au moins douze (12) mois le propriétaire d'un immeuble/terrain ou l'occupant unique d'un établissement d'entreprise

L'électeur non domicilié dans la municipalité mais propriétaire d'un immeuble/terrain ou occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité doit transmettre un écrit signé à la municipalité demandant d'ajouter son nom sur la liste électorale.

Les personnes copropriétaires d'un immeuble/terrain ou cooccupantes d'un établissement d'entreprise doivent désigner parmi elles, au moyen d'une procuration transmise à la municipalité, une seule personne qui peut être inscrite sur la liste électorale.

## INFO COMMUNAUTAIRES

### **Votre nom est-il inscrit sur la liste électorale ?**

Vérifier si votre nom et votre adresse  
actuelle sont inscrits,

**C'EST VOTRE RESPONSABILITÉ**

### **Vous pouvez vérifier :**

→ Sur internet à l'adresse :

[www.electionsmunicipales.quebec/verifier](http://www.electionsmunicipales.quebec/verifier)

→ Sur l'avis d'information que vous avez reçu, ou recevrez bientôt,  
par la poste

Pour exercer son droit de vote, l'électeur doit établir son  
identité à visage découvert en présentant l'UNE des pièces  
d'identités suivantes :



• votre permis de conduire du Québec ;



• votre carte d'assurance maladie du Québec ;



• votre passeport canadien ;



• votre certificat de statut d'Indien ;



• votre carte d'identité des Forces armées canadiennes.